



### **Compte rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire 2018-2019.**

**Présents:** *Mmes Lelarge, Hersard, Gilbert, M. Mayon enseignants, M. Briant, directeur, Mmes Favereaux, Duportal, Augusto, Leclerc, Hébert, Stote-Hubert, M. Perrotin, , représentants des parents d'élèves,*

**Excusés:** *Mme Lequart, IEN, M. Anceau, maire, Mmes Cormery, Hernandez, parents d'élèves*

Rappel des attributions et composition du conseil d'école: il peut être amené à donner un avis sur le fonctionnement et la vie de l'école, vote le règlement intérieur, se prononce sur le projet d'école, sur les actions pédagogiques entreprises, sur les activités périscolaires, la restauration scolaire, les rythmes scolaires...les choix pédagogiques mis en œuvre dans les classes relevant du conseil des maîtres. Il est composé des enseignants, des représentants de parents d'élèves, du maire ou de son représentant, de l'inspecteur de circonscription et de toute personne susceptible d'être consultée pour éclairer les débats du conseil, celui-ci est en effet un lieu d'information et d'échanges propres à dégager un consensus.

Le conseil est présidé par le directeur de l'école, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de vote, l'ordre du jour étant établi à l'avance, toute question à débattre doit parvenir au moins 48 heures à l'avance.

Mode de délibération: en cas d'avis à prendre par le conseil d'école, si aucun consensus ne se dégage, il peut être procédé à un vote. Dates des prochains conseils d'école: **Vendredi 1er février, Vendredi 14 juin.**

**Résultats des élections des représentants de parents d'élèves** : une seule liste, 47,74% de participation, la liste est élue (titulaires: *Mmes Favereaux, Augusto, Leclerc, Stote-Hubert, Cormery*, suppléants: *M. Perrotin, Mmes Hernandez, Hébert, Duportal*). Le rôle des parents élus est rappelé: représenter l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

#### **Point sur la rentrée :**

Effectifs : 132 élèves inscrits répartis sur 5 classes. 6 enseignants (5 à temps plein et une décharge de direction), deux ATSEM pour les classes de maternelle (Magali Bigot et Elisabeth Chasles).

Cantine : celle-ci est gérée par la municipalité et la société 7000, environ 90 enfants concernés.

Les horaires de l'école sont les suivants : 8h-30-12h le matin et 14h-16h30 l'après-midi.

Une réorganisation des horaires du personnel communal intervenant sur l'école permet de coucher les élèves de petite section dès 13h30, comme demandé par les enseignants.

Il est rappelé l'importance pour les élèves d'arriver à l'heure, les portes de l'école étant fermées en dehors des heures d'ouverture pour des raisons de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'école (entrée) se fera désormais par un point unique : le portail élémentaire, donnant sur la cour de récréation.

Les élèves d'élémentaire entreront et sortiront par ce portail (comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui). Les parents des élèves de maternelle utiliseront cet accès pour accompagner leur enfant dans sa classe. Ils sortiront par l'accès maternelle (rue de la Baratterie).

La garderie est organisée par l'association PEP37.

Des boîtes aux lettres sont disposées devant l'école pour permettre aux familles de transmettre des informations aux différents interlocuteurs, en cas de besoin.

**Pédagogie** : l'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de l'école de la GS au CM2.

Conseil école-collège : diverses actions sont inscrites au programme du conseil école-collège (participation à la quinzaine du livre, projet d'échanges CM2/6è autour d'une discipline à définir (cette année autour du français), visite du collège, venue d'anciens élèves à l'école...).

Le dispositif du LSU (Livret Scolaire Unique) sera utilisé par les enseignants pour rendre compte aux familles des résultats des élèves (CP au CM2) : remis aux familles en fin de semestre.

Les enseignants de maternelle utiliseront un cahier de réussite. Les enseignants effectuent un décroisement en début d'après-midi.

**Projet d'école** : élaboration d'un nouveau projet d'école (2018-2022) dans l'année (axes et actions en cours de définition).

**Evaluations nationales/académiques et projet d'école** : des évaluations (protocole national) ont été réalisées en CP et CE1 (les parents se verront informés des résultats), des évaluations ont lieu en Grande section dans le domaine du Langage (compréhension, production, lecture/découverte de l'écrit) et en mathématiques, tout au long de l'année. Des évaluations auront également lieu en MS au printemps 2019. Ces évaluations constituent un outil pour l'équipe enseignante et contribuent à la guider pour organiser les apprentissages.

**Elèves en difficultés/Réussite des élèves**: la première réponse à la difficulté scolaire se fait dans la classe par une adaptation de l'enseignement. Ensuite (en fonction des résultats aux évaluations nationales, notamment) une demande d'aide par le réseau (RASED) peut être faite (avec ou non un suivi). Les enseignants rappellent que l'intervention du RASED est très utile, en plus du soutien en classe.

Des projets d'aide peuvent être mis en place (PPRE, PPRE passerelle entre la GS et le CP ou le CM2 et la 6è). Un dispositif nommé PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet d'accompagner les élèves connaissant des difficultés scolaires durables résultant de troubles des apprentissages.

APC: des activités pédagogiques complémentaires (aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école) ont lieu les mardi et jeudi de 13h20 à 13h50.

**Registre santé et sécurité au travail école** : un registre est mis à la disposition des enseignants et des usagers pour y inscrire tous les observations ou suggestions jugées opportunes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

**DUER**: un document d'évaluation des risques professionnels peut être utilisé par les enseignants et remis au directeur académique pour toute difficulté relative à leurs conditions de travail.

**Règlement intérieur de l'école** : ce règlement est un additif au règlement départemental des écoles. Les points importants du règlement sont évoqués: entrées et sorties, horaires, absences, ponctualité, APC, PAI et médicaments. Il est rappelé que les horaires doivent être respectés, que l'école ferme ses portes à 8h30, heure de début de la classe, pour des raisons de sécurité, de responsabilité et de respect du travail de tous (élèves et enseignants). Ce règlement est adopté. Il sera remis aux familles, accompagné d'un exemplaire de la charte de la laïcité.

**Aménagement de l'école/gestion et entretien des locaux/Budget/Investissement**: poursuite de l'entretien des locaux dans les mêmes conditions (ménage quotidien, planning de ménage et d'entretien établi pour chaque vacance scolaire).

Des aménagements sont demandés pour l'année à venir, notamment le remplacement des bambous de la cour qui n'ont pas résisté à la sécheresse et l'installation d'arbres dans la cour (voir également le passage Budget/investissement).

Des conventions d'utilisation des locaux scolaires ont été passées avec les PEP37.

Les enseignants rappellent la nécessité de respecter les locaux et la cour de récréation et de veiller à leur propreté.

Sécurité : les installations électriques doivent être vérifiées chaque année, tout comme les installations sportives. Un exercice d'évacuation a été fait depuis la rentrée, il s'est bien déroulé. Un exercice PPMS Attentat/Intrusion a été réalisé. Un exercice PPMS Risques majeurs sera réalisé avant le 9 février 2019.

Aménagements : les enseignants souhaiteraient que des protections soient installées sur les déclencheurs de l'alerte PPMS et que des glissières soient installées dans les classes au niveau des prises d'air extérieures, pour pouvoir les calfeutrer rapidement en cas de besoin.

**Budget/investissement:** l'école demande l'actualisation des budgets fournitures scolaires, Noël, BCD, des abonnements. Elle demandera également un certain nombre d'investissements (qui restent à définir: mobilier (10 tables, 2 lots de chaises, des meubles pour la BCD), équipement numérique (un vidéoprojecteur reste à installer dans une classe maternelle, TNI : il faut réfléchir au renouvellement du TNI existant). Des devis ont été réalisés : maintenance informatique, éclairage; l'équipe enseignante souhaiterait connaître la suite qui leur a été donnée.

Face à l'augmentation constante du prix des fournitures scolaires et du matériel pédagogique, les enseignants et parents élus s'interrogent sur la possibilité de réévaluer le budget de fonctionnement de l'école : passer de 35 à 40€ par élève (somme allouée par élève jusqu'en 2010).  
Personnel communal présent à l'école : il est rappelé la nécessité de fonctionner avec deux ATSEM en maternelle et l'importance du poste lié à la BCD.

**Projets de classe** : la coopérative scolaire, financée notamment par les contributions des parents, ainsi que par des dons de l'APE, permet de mener un certain nombre d'initiatives (sorties, intervenants, achats pédagogiques). Le budget alloué par la mairie ne prévoyant pas de financement pour ce genre d'activités. Divers projets ou sorties sont prévus tels que la participation aux JMF, à des manifestations sportives ou culturelles : course longue, actions pédagogiques proposées par Gâtine/ Racan...

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 iront à l'opéra et celles de PS/MS et CE2/CM2 participeront à l'action Ecole et Cinéma.

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale les enseignants feront intervenir M. Pineau, passionné d'histoire locale, dans les classes. Les élèves et leurs familles sont invités à participer aux cérémonies du 11 novembre.

Ces projets peuvent se mettre en place notamment grâce au soutien de l'APE et de la municipalité. L'école bénéficie de l'intervention de Magali Labrosse, intervenante en musique, proposée par Gâtine/Choisille.

**Activités associatives** : la fête de l'école est prévue le Vendredi 28 Juin 2019, les consignes de sécurité restent en vigueur. L'APE prendra en charge la kermesse et proposera un repas à l'issue de celle-ci. Elle annonce par ailleurs la tenue d'un certain nombre de manifestations dans l'année pour soutenir les actions des enseignants, comme le marché de Noël le 23 novembre prochain.